

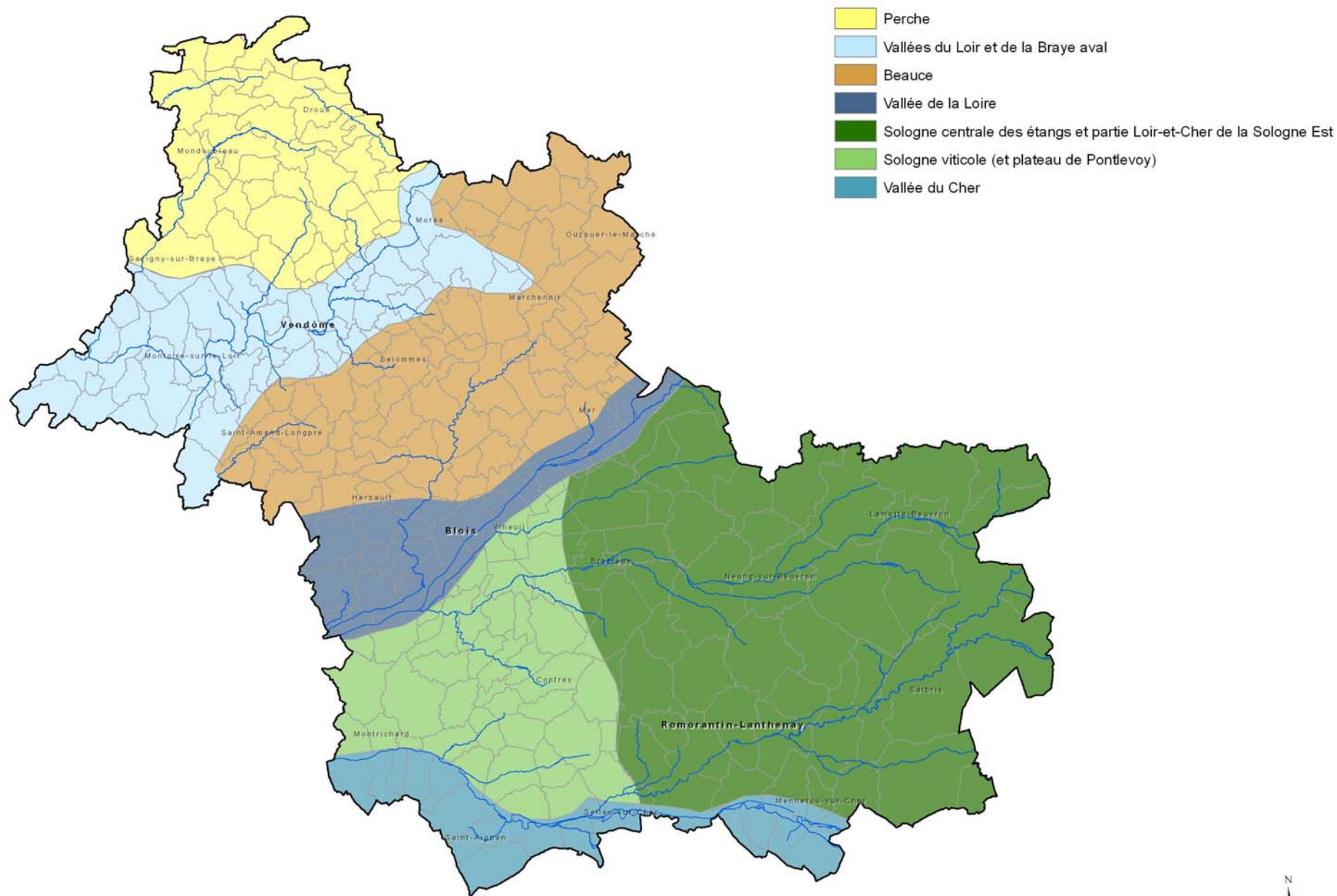
## **2 . Le Loir-et-Cher, un département au patrimoine riche et diversifié**

### **2.1 - Un découpage en Unités Territoriales**

Au-delà des limites institutionnelles, le Loir-et-Cher peut être découpé en régions naturelles.

Ce découpage, schématique, a été choisi au regard de différentes composantes biogéographiques (géologie, géomorphologie, végétation et milieux naturels, terroirs et usages sur le territoire, etc.), de manière à obtenir de vastes unités relativement homogènes vis-à-vis de ces critères (cf. Carte n°1).

# Carte n°1 : Unités territoriales du Loir-et-Cher



Cartographie: CDPNE, Mai 2009. Sources : CDPNE. Fond de plan : BD TOPO® - © IGN PARIS 2002 - Reproduction interdite - Licence n° 2005CUDC0033

6 000 m



- **Le Perche**



Bocage du Perche (© D. Mansion)

A cheval sur l'Orne, l'Eure-et-Loir et la Sarthe, le Perche trouve sa limite méridionale dans le Loir-et-Cher.

Les délimitations du Perche en Loir-et-Cher varient selon les auteurs. Il fait souvent l'objet de subdivisions : Perche Gouët, Perche Vendômois, Faux Perche. Les limites schématiques définies dans le présent schéma sont issues d'un travail de proposition de

délimitation du territoire du Perche (*Le Perche en Loir-et-Cher*, 1997, DDE de Loir-et-Cher), d'après un ensemble de critères superposés : paysagers, productions agricoles et patrimoine bâti.

Cette région est caractérisée par la prédominance des sols imperméables (argile à silex) et un relief assez marqué, composé de collines et vallées verdoyantes. Le trait dominant du paysage percheron traditionnel est **l'enclos** et **le semi-bocage** où l'élevage domine. L'évolution récente de l'agriculture, avec la diminution de l'élevage et

l'agrandissement du parcellaire a souvent contribué à l'altération de ce paysage quadrillé de haies vives.

Là où il subsiste, **le bocage** s'avère particulièrement favorable à la diversité de la faune et de la flore. Il constitue le point de rencontre des espèces de milieux ouverts (cultures ou prairies) et des lisières forestières. Son intérêt pour l'agriculture, et notamment l'élevage, est également aujourd'hui reconnu.

Les étangs ici sont rares et seul celui de Boisvinet (45 ha), sur les communes du Plessis-Dorin et Saint-Avit, est un point singulier qui offre un intérêt marqué pour l'avifaune aquatique.

Cette région est sillonnée de nombreuses rivières ou ruisseaux tels que la Brayre ou le Boulon.

La géologie locale offre également une particularité avec les affleurements de grès Roussard.

- **La vallée du Loir et de la Brayre**



Vue à partir du site les Grouais de Chicheray (© Conseil Général Loir-et-Cher)

La Vallée du Loir constitue **une entité paysagère** bien marquée entre deux régions naturelles aussi différentes que la Beauce et le Perche. Les

coteaux et vallons boisés de la rive droite rappellent les paysages du Perche, tandis que les larges plaines cultivées de la rive gauche donnent une perspective du plateau beauceron.

Le fond de vallée est largement dominé par les prairies tandis que les coteaux sont partiellement cultivés et parfois plantés en vigne.

La vallée du Loir, en amont de Vendôme, se caractérise par un relief très souple allant de **la plaine alluviale** vers **les boisements de sommet de coteau**.

Entre Vendôme et Montoire-sur-le-Loir, le Loir offre un aspect plus sauvage, avec de larges méandres et ses coteaux abrupts où affleure le tuffeau du Turonien (falaises de Vendôme, Trôo, les Roches l'Évêque, ...) et dans lesquels ont été creusés, il y a des siècles, des habitats troglodytes.

Les milieux calcicoles à l'aval de Vendôme, **les prairies alluviales naturelles de fauche** et **les ravins à fougères** en aval de Montoire-sur-le-Loir constituent les points particuliers de cette vallée.

Les milieux naturels de la vallée de la Brayé présentent également un grand intérêt notamment les zones humides marécageuses.

- **La Beauce**

La Beauce, vaste plateau calcaire, est une terre de grandes cultures. **Son large parcellaire** et **son relief plat** participent à l'image souvent monotone que l'on se fait de cette région, où l'arbre est rare et présent sous la forme de quelques bois et bosquets.



Éperon de Roquezon (© Conseil Général Loir-et-Cher)

Se distingue toutefois de ce paysage la Petite Beauce, au sud-ouest, avec ses vallées sèches issues des glaciations.

De plus, du cours d'eau jusqu'aux coteaux, les vallées de la Cisse et de l'Aigre présentent

**une mosaïque de milieux** intéressants du point de vue paysager et biologique : marais, chênaie-charmaie, pelouses sèches calcicoles, ...

Ce territoire comprend cependant la forêt de Marchenoir et la forêt domaniale de Citeaux qui reposent sur des argiles à silex. Ces massifs sont essentiellement gérés pour la production de bois et la chasse. Leur originalité écologique réside notamment dans la présence de mares, parfois tourbeuses.

Les petits bois épars parmi les cultures prennent une valeur de refuge forte pour la faune de plaine et la flore.

La Beauce possède un certain nombre d'oiseaux remarquables des milieux ouverts (Busards, Œdicnème, etc.). Certains ont largement régressé voire disparu au cours du 20<sup>ème</sup> siècle (comme l'Outarde canepetière).

- **La vallée de la Loire, plateau de Mesland et forêt de Blois**



Vallée de la Loire (© Conseil Général Loir-et-Cher)

Traversant le département d'Est en Ouest, la Loire marque une grande coupure du territoire Loir-et-Chérien. Le Val de Loire est inscrit au **patrimoine mondial de l'humanité** par

l'UNESCO au titre des paysages culturels depuis le 30 novembre 2000.

L'agriculture exploite la quasi-totalité du lit majeur. En revanche, le lit mineur présente **un foisonnement d'espèces et d'habitats** : communautés végétales d'eau courantes et dormantes, pelouses sur sables, prairies et forêts alluviales résiduelles. Il constitue **un axe de migration majeur** pour de nombreuses espèces d'oiseaux et de végétaux, et **un espace privilégié de reproduction** (îles, grèves, ripisylve).

Les villes et villages sont régulièrement espacées le long de la Loire, et de nombreux châteaux jalonnent le cours du fleuve, constituant ainsi des repères dans le paysage. Aux alentours de Chaumont, les ravins à fougères sont des points singuliers qu'il convient de souligner.

- **La Sologne centrale des étangs et la partie Loir-et-Chérienne de la Sologne Est**



Étang des Levrys (© SNE)

La Sologne est une vaste dépression qui s'est progressivement comblée par des apports détritiques (sables et argiles). Cette vaste plaine, à peine inclinée d'Est en

Ouest, est parcourue par les vallées du Cosson au nord, du Beuvron au centre et de la Sauldre au sud.

La Sologne est marquée par son apparente homogénéité avec un taux de boisement moyen de 60% (contre 30% en moyenne sur le département). Mais la Sologne est une région beaucoup plus complexe, où **les variations paysagères** sont discrètes et s'organisent autour d'un patchwork de milieux imbriqués, allant des étangs, mares, tourbières et prairies humides sur sables temporairement engorgés, aux landes sèches (à bruyères et à hélianthèmes) et boisements à Chêne Tauzin originaires du sud-ouest de l'Europe sur des sols sableux secs et acides.

La Sologne centrale est en majorité occupée par **une multitude de petits massifs boisés**, en grande partie privés. Font exceptions les massifs domaniaux de Chambord, Boulogne, Russy, Lamotte-Beuvron.

**Les étangs** aménagés par l'homme sont l'une des composantes principales de la Sologne et lui confèrent une importance internationale principalement pour les oiseaux d'eau.

- **La Sologne viticole et le plateau de Pontlevoy**



Carrière de la Fosse Penelle (© Conseil Général Loir-et-Cher)

La partie occidentale de la Sologne ou Sologne viticole est composée d'une **mosaïque de terrains et de terroirs**. Ainsi, les bois et forêts laissent place, ici, à **diverses cultures** (culture légumière, céréalière et viticulture), **sur les sables filtrants**.

Les faluns, à teneur élevée en calcaire, offrent des communautés végétales particulières : landes à Armoise champêtre, pelouses sur sables calcarifères (secteurs de Contres, Thenay, Pontlevoy).

Le plateau de Pontlevoy, au sol plus riche, fait l'objet d'une exploitation agricole de type céréalière.

Le Lac de Soings, situé à la limite de la Sologne des Étangs et de la Sologne Viticole est le seul « étang » naturel de Sologne.

- **La vallée du Cher**



Prairies alluviales du Cher et du Fouzon (© Conseil Général Loir-et-Cher)

La vallée du Cher souligne le sud du département. On distingue dans la vallée le « Cher sauvage » au tracé sinueux en amont de Saint Aignan, et le « Cher canalisé » en aval, régulé par une série de barrages.

La vallée du Cher est valorisée par l'élevage caprin, ovin et bovin. On y retrouve un vaste ensemble de terres alluviales inondables exploitées de façon traditionnelle sous forme de prairies de fauche et, d'une façon moindre, de pâture. Ainsi, de Selles-sur-Cher à Saint-Aignan, on retrouve **la plus grande zone de prairies alluviales** du département, les prairies du Fouzon, réputées pour leur grande richesse biologique.

La vigne est également une des principales richesses de cette vallée. Elle est implantée surtout en aval de Selles-sur-Cher en continuité avec le vignoble tourangeau et de la Sologne viticole.

Les villes et villages s'alignent le long des coteaux creusés de caves. Ces falaises de craie offrent un refuge à de nombreuses espèces de chauves-souris.

Dans cette vallée, un paysage de ravines peut être observé, notamment au niveau de Mareuil-sur-Cher, sur le chemin communal des ravins du Haut-Bonneau.

## 2.2 - La présentation des richesses du département

### 2.2 - 1 - Le patrimoine géologique du Loir-et-Cher



Carrière du Buisson Sabotier \_ Source : [www.conservatoiresites41.com](http://www.conservatoiresites41.com)

Au cours des ères secondaire et tertiaire, le Loir-et-Cher (qui fait partie du bassin parisien), a été occupé par diverses mers dont la situation géographique et la profondeur ont varié. Les roches sédimentaires, marines ou continentales, composant les sous-sols du département, sont de composition lithologique et d'âge variables. A l'ère quaternaire, des limons d'origine éolienne se sont déposés sur les plateaux calcaires notamment en Beauce.

Les trois formations géologiques les plus représentées en affleurement dans le département sont : l'argile à silex (240 000 ha), les sables et argiles de Sologne (196 700 ha), le calcaire de Beauce (130 700 ha). A noter aussi l'importance des alluvions quaternaires qui forment les lits du Loir, de la Loire, du Cher et de la Sauldre (53 700 ha).

#### - Les argiles à silex

Cette formation recouvre la craie d'âge sénonien d'un manteau d'épaisseur variable mais quasi-continu. Elle correspond à un mélange, en proportions variables, d'argiles et de silex qui lui confère un caractère imperméable. Elle est essentiellement présente dans le nord-ouest du département.

#### - Les sables et argiles de Sologne

La Sologne est occupée par des dépôts détritiques d'âge Miocène provenant du Massif Central. Ces dépôts se sont accumulés dans une vaste dépression et peuvent atteindre une épaisseur de 300 mètres. Ce sont des argiles et des sables formant une mosaïque de sols fort complexe. Les secteurs les plus argileux sont les plus imperméables et s'engorgent facilement en eau. Les secteurs plus sableux peuvent être au contraire beaucoup plus secs.

#### - Le calcaire de Beauce

Le calcaire d'âge Stampien à Aquitanien affleure essentiellement en Petite Beauce. Cette formation d'origine lacustre est constituée d'un ensemble de faciès assez variés. Les calcaires sont karstifiés en profondeur et très perméables.